

---

Présidence : Suède

## 1313<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 13 mai 2021 (par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Suspension : 13 heures

Reprise : 15 heures

Clôture : 17 h 05

2. Présidente : Ambassadrice U. Funered  
Ambassadeur T. Lorentzson

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente a souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Grèce auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur Konstantinos Kollias.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE L'OSCE  
POUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS**

Présidente, Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; ainsi que l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/732/21), Fédération de Russie (PC.DEL/697/21), Royaume-Uni, Turquie (annexe 1), Suisse (PC.DEL/726/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/694/21), Azerbaïdjan (PC.DEL/706/21 OSCE+) (PC.DEL/707/21 OSCE+), Turkménistan, Norvège (PC.DEL/699/21), Canada, Géorgie (PC.DEL/735/21 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/703/21), Arménie (PC.DEL/708/21), Albanie (PC.DEL/696/21 OSCE+), Saint-Siège (PC.DEL/695/21 OSCE+), Chypre (PC.DEL/710/21 OSCE+), Monténégro (PC.DEL/720/21 OSCE+), Kirghizistan, Biélorussie (PC.DEL/701/21 OSCE+), Ouzbékistan, Kazakhstan (PC.DEL/718/21 OSCE+), Pays-Bas (également au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis

d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Lettonie, de la Lituanie, du Monténégro, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède), France (PC.DEL/698/21 OSCE+), Lituanie (annexe 2), Allemagne (annexe 3)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/700/21), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/733/21), Suisse (PC.DEL/727/21 OSCE+), Turquie (PC.DEL/721/21 OSCE+), Canada, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/702/21)
- b) *Détérioration de la situation en Ukraine et non-application persistante des accords de Minsk par les autorités ukrainiennes* : Fédération de Russie (PC.DEL/711/21), Ukraine, Portugal-Union européenne
- c) *Incursion de l'Azerbaïdjan sur le territoire souverain de l'Arménie* : Arménie (annexe 4), Azerbaïdjan (annexe 5)
- d) *Journée de l'Europe célébrée le 9 mai 2021* : Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/725/21), Suisse (également au nom de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège) (PC.DEL/728/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/705/21), Turquie (annexe 6)
- e) *Violations des droits humains au Royaume-Uni* : Fédération de Russie (PC.DEL/719/21), Royaume-Uni

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE

- a) *Déclaration commune faite le 11 mai 2021 par la Présidente en exercice, la Secrétaire générale et le Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme à l'occasion du dixième anniversaire de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique* : Présidente
- b) *Séminaire sur le cycle du conflit intitulé « Dix ans après Vilnius – Favoriser une approche inclusive et s'étendant à l'OSCE toute entière pour prévenir les conflits violents et instaurer une paix durable », devant se tenir par visioconférence du 17 au 19 mai 2021* : Présidente

- c) *Point sur la situation concernant la Covid-19 pour ce qui est de la conduite des réunions de l'OSCE à Vienne* : Présidente

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

- a) *Annnonce de la distribution du rapport hebdomadaire de la Secrétaire générale (SEC.GAL/65/21/Corr.1 OSCE+)* : Secrétaire générale
- b) *Point sur la situation concernant la Covid-19 dans les structures exécutives de l'OSCE et sur la campagne de vaccination de l'ensemble du personnel des organisations internationales sises à Vienne* : Secrétaire générale (SEC.GAL/65/21/Corr.1 OSCE+)
- c) *Réunion de la Secrétaire générale avec le Ministre des affaires étrangères du Tadjikistan, S. E. M. S. Muhridin, tenue par visioconférence le 7 mai 2021* : Secrétaire générale (SEC.GAL/65/21/Corr.1 OSCE+)
- d) *Réunion de la Secrétaire générale avec le Chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie, tenue le 11 mai 2021* : Secrétaire générale (SEC.GAL/65/21/Corr.1 OSCE+)
- e) *Cours d'apprentissage en ligne sur les mesures de confiance de l'OSCE dans le domaine de la cybersécurité/de la sécurité des TIC* : Secrétaire générale

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Conférence régionale de l'OSCE sur la lutte contre le financement du terrorisme et la criminalité transnationale organisée, co-organisée par le Département des menaces transnationales de l'OSCE et tenue par visioconférence le 11 mai 2021* : Turkménistan, Fédération de Russie
- b) *Grâce de 1 035 prisonniers au Turkménistan à l'occasion de la Nuit du Qadr, qui est sacrée pour le monde islamique* : Turkménistan
- c) *Élections législatives en Norvège tenues le 13 septembre 2021* : Norvège
- d) *Élections législatives anticipées en Arménie prévues le 20 juin 2021* : Arménie
- e) *Élections législatives anticipées en Moldavie prévues le 11 juillet 2021* : Moldavie
- f) *Reprise post-Covid-19 à la lumière de la déclaration de Porto de l'Union européenne* : Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/734/21), Fédération de Russie (PC.DEL/712/21)

OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/709/21), Royaume-Uni (également au nom du Canada)

4. Prochaine séance :

Jeudi 20 mai 2021, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence

---

**1313<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1313 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE**

Merci, Madame la Présidente.

Je m'associe aux intervenants précédents pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à la Représentante pour la liberté des médias, Teresa Ribeiro, au Conseil permanent. Nous vous remercions M<sup>me</sup> Ribeiro, de votre rapport sur les activités que vous avez menées ces six derniers mois.

Nous accordons une grande importance à l'institution du Représentant pour la liberté des médias. C'est une institution qui nous appartient tous. Les États participants lui ont donné un solide mandat avec pour objectif de renforcer la mise en œuvre des principes et des engagements de l'OSCE en la matière. Votre poste est l'un des plus visibles de notre Organisation et, en tant que titulaire de ce poste, vous êtes une des actrices internationales les plus importantes dans le domaine de la liberté des médias. Nous souhaitons donc voir vos travaux faire une véritable différence dans l'ensemble de la région de l'OSCE.

Madame la Présidente,  
Madame la Représentante,

Ma délégation a soigneusement étudié votre rapport, tout comme nos autorités le font actuellement. Permettez-moi de vous faire part de quelques-unes de nos observations. Vous vous exprimez de façon directe. Vous désignez ouvertement les problèmes qui se posent. Vos analyses ont trait aux multiples défis auxquels tous les États participants sont confrontés. J'ai trouvé que l'approche analytique suivie dans le rapport incitait particulièrement à la réflexion car vous avez, avec votre équipe compétente, mis en évidence des développements dans des domaines et des pays donnés, tout en les replaçant en même temps dans un contexte plus large. En tant que tel, les conclusions auxquelles vous parvenez de cette manière paraissent beaucoup plus percutantes.

Outre les importants domaines d'activité présentés brièvement dans votre rapport, nous apprécierions que le problème de la montée de l'intolérance et de la discrimination fasse l'objet d'une attention soutenue conformément à votre mandat.

Vous décrivez dans votre rapport la façon dont vous envisagez votre rôle, à savoir « brosser un tableau en se fondant sur des cas individuels et sur certaines des tendances que

[vous] observez dans des parties de la région de l'OSCE ou dans l'ensemble de celle-ci. » Parallèlement, vous insistez sur l'importance de la coopération, du dialogue et de la diplomatie. Vous indiquez que vous suivrez, pour certaines questions, « une approche plus stratégique et à plus long terme ». J'ai trouvé votre allusion à l'esprit de Helsinki inspirante.

Sur la base de notre évaluation générale des travaux de votre bureau et de nos nombreuses rencontres bilatérales de ces derniers mois, dont certaines sont mentionnées dans votre rapport, nous pouvons dire que vos activités ont effectivement été tout à fait conformes à la façon dont vous envisagez votre rôle de Représentante pour la liberté des médias.

Nous avons pour notre part maintenu au fil des années une coopération et un dialogue constructifs avec le Représentant pour la liberté des médias et son bureau. Nous attachons de l'importance à votre travail et nous l'apprécions. Nous sommes convaincus que les rencontres et canaux directs sont importants. Notre but est de renforcer nos relations. Nous avons pris note des préoccupations et des problèmes liés à la Turquie que vous soulevez dans votre rapport. Nous nous efforçons d'informer régulièrement votre bureau de l'évolution de la situation en Turquie. Nos autorités élaborent actuellement une réponse détaillée à vos interventions de ces dernières semaines.

Vous avez mentionné dans votre rapport l'assassinat du journaliste de la radio Hazim Özsü. Permettez-moi de le souligner une fois de plus : les attaques contre les journalistes sont inacceptables. Toutes ces attaques sont condamnées. Après l'assassinat, les autorités ont immédiatement lancé une enquête. Le suspect a été identifié et arrêté quelques jours plus tard. Le parquet a rapidement établi l'acte d'accusation et porté l'affaire devant le tribunal. Une date pour la première audience sera fixée en temps utile.

Madame la Présidente,  
Madame la Représentante,

La société turque est animée, dynamique et pluraliste. Cela se répercute également sur le paysage médiatique composé de nombreux médias qui s'adressent à différents segments de la société et utilisent des moyens traditionnels ou novateurs.

La liberté d'expression et des médias constitue, pour la Turquie, un important pilier de ses politiques en matière de droits de la personne. Il s'agit d'une liberté fondamentale garantie par la Constitution et la législation pertinente.

La Stratégie de réforme judiciaire, qui sert de feuille de route pour les travaux entrepris dans le domaine de la justice, a été publiée en 2019. En mars 2021, le Plan d'action en faveur des droits humains a été annoncé. Il a été élaboré avec la large participation de l'ensemble des parties prenantes, y compris des ONG. La mise en place d'un système solide, accessible et efficace de protection des droits humains fait partie de ses objectifs prioritaires. Le Plan d'action prévoit un ensemble exhaustif d'activités visant à relever les normes en matière de liberté d'expression et de la presse. Dans ce contexte, l'examen de la législation à la lumière des normes relatives aux droits humains, la facilitation des activités professionnelles des journalistes et la garantie de la sécurité des journalistes en tant que principe supérieur font partie des activités prévues.

Les menaces croissantes pour la sécurité à l'échelle mondiale, en particulier le terrorisme, posent à nos sociétés de nouveaux défis en matière de liberté d'expression. Aujourd'hui, de nombreuses démocraties sont confrontées à des problèmes similaires.

Dans ce contexte, notre priorité est de trouver un juste équilibre entre le maintien de l'ordre et de la sécurité publics et la protection de la liberté d'expression et de la liberté des médias.

À la suite de l'entrée en vigueur du premier lot d'amendements législatifs adoptés en application de la Stratégie de réforme judiciaire, plusieurs décisions de relaxe ont été rendues par les tribunaux compétents. Nos hautes instances judiciaires continuent de prendre d'importantes décisions protégeant les droits fondamentaux, y compris la liberté d'expression, conformément à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

D'un autre côté, le journalisme ne peut pas être utilisé comme bouclier contre les enquêtes judiciaires. En fait, l'utilisation d'une profession, quelle qu'elle soit, pour commettre des crimes est également contraire aux principes du journalisme.

Les cas individuels auxquels certains collègues ont fait allusion sont examinés par des tribunaux indépendants et impartiaux. Il est important de s'abstenir de commenter des processus judiciaires en cours, ce qui s'apparente à une ingérence indue avec le fonctionnement d'une justice indépendante.

En conclusion, je tiens une fois de plus à vous remercier, M<sup>me</sup> Ribeiro, ainsi que votre équipe. Nous vous souhaitons plein succès dans vos activités actuelles et futures.

Madame la Présidente, je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.



---

**1313<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1313 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LITUANIENNE**

Madame la Présidente,

Nous accueillons chaleureusement la Représentante pour la liberté des médias, Teresa Ribeiro, au Conseil permanent et la remercions pour son premier rapport. La Lituanie souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Toutefois, comme mon pays a été mentionné par le distingué représentant de la Fédération de Russie, je souhaite exercer mon droit de réponse en ma capacité nationale.

Il y a de cela seulement deux semaines, le 29 avril, nous avons expliqué en détail pourquoi le Comité de la radio-télévision lituanienne avait pris la décision de cesser la retransmission de cinq programmes diffusés par Russia Today. Dans sa déclaration, le distingué représentant de la Fédération de Russie a de nouveau accusé sans fondement la Lituanie d'avoir enfreint on ne sait trop comment les obligations qui lui incombent d'assurer le libre accès à l'information. En Lituanie, toutes les minorités nationales ont accès à un vaste éventail de médias dans leur langue. Ainsi, par exemple, la radio-télévision lituanienne produit et retransmet quelque 150 programmes à l'intention des minorités nationales, y compris les russophones. De nombreux journaux et magazines sont publiés en russe et beaucoup plus d'informations sont disponibles sur l'Internet.

Dans son rapport, la Représentante pour la liberté des médias a exprimé de nombreuses préoccupations concernant la liberté d'expression et la liberté des médias en Russie. Elle a mentionné, entre autres problèmes, le harcèlement et la violence dont les acteurs des médias qui couvrent les rassemblements publics font l'objet ; le recours à des moyens juridiques pour entraver ou juguler les médias ; la qualification des médias comme « agents étrangers » ; l'imposition de sanctions pécuniaires d'un montant exorbitant en cas de désobéissance ; et les restrictions, voire mêmes interdictions à la diffusion d'informations.

L'Union européenne exprime régulièrement son inquiétude à propos des mauvais traitements infligés délibérément aux journalistes en Fédération de Russie, dernièrement à des journalistes qui couvraient les rassemblements publics de soutien à Alexeï Navalny.

Nous partageons aussi la préoccupation de la Représentante concernant la diffusion de fausses informations et de propagande. Cela nuit à la liberté des médias en entamant la confiance que le public leur accorde, en constituant un manquement aux normes

professionnelles et en portant atteinte au droit de chacun de rechercher, recevoir et diffuser des informations.

Madame la Présidente,

Je puis vous assurer que la Lituanie accorde une grande importance à la liberté d'expression et à l'existence de médias libres, indépendants et diversifiés, qui sont deux piliers essentiels de la démocratie. La liberté d'opinion et d'expression, en ligne comme hors-ligne, une meilleure protection des journalistes et des acteurs des médias, ainsi que la lutte efficace contre la désinformation, sont toutes depuis longtemps des priorités de la Lituanie en soutien à l'action internationale en matière de droits de la personne.

Madame la Présidente, je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Je vous remercie.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/1313

13 May 2021

Annex 3

FRENCH

Original: GERMAN

---

**1313<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1313 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE**

Madame la Présidente,

L'Ambassadeur de la Fédération de Russie ayant mentionné l'Allemagne dans sa déclaration, je souhaite brièvement faire usage de mon droit de réponse.

Les prétendues « tracasseries financières » de l'Allemagne évoquées dans la déclaration de la Fédération de Russie semblent être une allusion à la fermeture des comptes de Russia Today Deutschland et de Ruptly par la Commerzbank. Je vous renvoie à cet égard aux éclaircissements fournis par l'Ambassadrice Bräutigam à la séance du Conseil permanent du 29 avril 2021.

La fermeture de ces comptes est une question qui relève strictement du secteur privé et sur laquelle le Gouvernement fédéral n'a aucune influence.

La liberté de la presse est une pierre angulaire de notre démocratie en Allemagne. Elle est inscrite dans la Constitution allemande et garantie également pour les médias étrangers.

Merci beaucoup.

Je vous prie de bien vouloir inclure la présente déclaration dans le journal de la séance.



---

**1313<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1313 du CP, point 2 c) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE**

Madame la Présidente,

Je souhaite informer le Conseil permanent des actes de provocation extrêmement dangereux commis hier par les forces armées azerbaïdjanaises en direction de la province de Syunik, dans le sud de l'Arménie.

Tôt dans la matinée du 12 mai, les forces armées azerbaïdjanaises ont violé par petits groupes la frontière d'État de la République d'Arménie dans la province de Syunik, à proximité des régions du lac Sevlich (lac noir), qui est l'un des principaux réservoirs d'eau de la province, et des montagnes Mets Ishkhanasar et Tsghuk. Elles ont avancé de 3,5 kilomètres sur le territoire souverain de l'Arménie et ont tenté d'assiéger les rives du lac et de se positionner dans cette zone. Plus tard, d'autres troupes azerbaïdjanaises ont avancé sur le territoire arménien et se sont concentrées sur les bords du lac et dans d'autres zones voisines. On estime qu'il y avait environ 150 militaires dans la région du lac Sevlich et environ 250 dans la région du mont Ishkhanasar.

Les forces armées arméniennes sont concentrées sur le côté opposé.

L'Arménie condamne fermement ces actions de l'Azerbaïdjan, qui constituent un empiètement sur le territoire souverain de la République d'Arménie et visent à créer de nouveaux foyers de tension le long de la frontière de l'État arménien et à exercer une pression psychologique sur la population civile arménienne vivant dans la zone frontalière.

Le Gouvernement arménien tente de résoudre cette situation par la négociation afin d'éviter une nouvelle escalade et de nouvelles victimes, et nous comptons sur le soutien de nos partenaires pour nous aider à régler la question par des moyens diplomatiques. Cela étant, je tiens à souligner que l'Arménie ne tolérera pas de telles actes de provocation contre son territoire souverain.

Madame la Présidente,

Les délégations se souviennent peut-être qu'à la suite de la guerre d'agression de 44 jours déclenchée par l'Azerbaïdjan avec le soutien et la participation active de la Turquie ainsi que de combattants terroristes étrangers et de groupes djihadistes soutenus par la

Turquie, la province arménienne de Syunik est devenue l'objet de menaces et de revendications territoriales persistantes de la part du Président azerbaïdjanais. Celui-ci a déclaré que l'Azerbaïdjan utiliserait la force contre la province arménienne de Syunik, qu'il a qualifiée de « terres historiques de l'Azerbaïdjan ». Étant donné que, lorsqu'il parle de l'histoire de l'Azerbaïdjan, le Président Aliyev fait référence à la période allant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, la crédibilité de ces affirmations peut être facilement évaluée.

Il convient également de noter que peu avant l'incursion, le Président Aliyev a réaffirmé ses déclarations belliqueuses et provocatrices lors d'un entretien, dans lequel il a de nouveau qualifié la province arménienne de Syunik de « territoire azerbaïdjanais historique » et fait référence à un corridor imaginaire, compromettant délibérément la mise en œuvre des déclarations trilatérales du 9 novembre et du 11 janvier.

Afin de fournir aux délégations des éclaircissements sur ce point, je tiens à souligner que ni la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 ni celle du 11 janvier 2021 ne font référence à un quelconque corridor. Par conséquent, nous considérons que cette provocation, et d'autres semblables, de l'Azerbaïdjan sont des revendications territoriales bien préparées et déguisées contre la République d'Arménie.

Dans son entretien, le Président de l'Azerbaïdjan a également fait des références désobligeantes aux déclarations de plusieurs États participants de l'OSCE, qu'il a critiqués pour les positions responsables qu'ils ont adoptées. De tels actes et un tel comportement provocateurs de la part d'un État participant constituent un signal d'alarme clair pour l'OSCE et devraient être correctement évalués et condamnés, au moins par les pays coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation. Nous déplorons en particulier le fait que de telles actes de provocation de l'Azerbaïdjan aient eu lieu après les récentes tentatives faites par nos partenaires pour stabiliser la situation sur le terrain.

Nous demandons à l'Azerbaïdjan de retirer immédiatement ses forces armées du territoire souverain de l'Arménie et de cesser d'alimenter les tensions, ce qui pourrait conduire à une nouvelle escalade de la situation sur le terrain.

Chers collègues,

Dans le contexte de cette dernière provocation et des menaces constantes exprimées par le Président azerbaïdjanais, le Ministère azerbaïdjanais de la défense a annoncé, sans notification préalable et en violation des dispositions du Document de Vienne 2011, qu'un autre exercice militaire d'envergure, axé sur le commandement et le contrôle des troupes, leur mise en état de préparation au combat et leur regroupement, se tiendrait du 16 au 20 mai, sur la base de l'expérience de combat acquise pendant la deuxième guerre du Karabakh. Il s'agira du quatrième exercice militaire non notifié dans notre région depuis la fin de la guerre déclenchée par l'Azerbaïdjan contre l'Arménie et l'Artsakh. Selon un communiqué de presse du Ministère azerbaïdjanais de la défense en date du 12 mai, l'exercice impliquera jusqu'à 15 000 militaires, jusqu'à 300 chars et d'autres véhicules blindés, jusqu'à 400 systèmes de missiles et d'artillerie de différents calibres, des systèmes de lance-roquettes multiples, des mortiers, des armes antichars, jusqu'à 50 unités d'aviation militaire et des drones à des fins diverses.

L'Azerbaïdjan a mené ces dernières années des exercices militaires non notifiés qui ont conduit à deux reprises à l'usage de la force contre l'Artsakh, en 2016 et 2020. Nous considérons que l'annonce de tels exercices militaires immédiatement après l'incursion sur le territoire souverain de la République d'Arménie constitue une menace réelle pour l'Arménie et l'Artsakh, qui pourrait dégénérer et compromettre la trêve fragile dans la région.

Madame la Présidente,

Les menaces contre l'intégrité territoriale de la République d'Arménie et les actes de provocation de l'Azerbaïdjan sont une conséquence directe du mutisme et de la réponse inadéquate de la communauté internationale à la guerre d'agression déclenchée par l'Azerbaïdjan le 27 septembre 2020 contre l'Artsakh et son peuple.

Ces graves violations du droit international par l'Azerbaïdjan constituent une menace réelle pour la paix et la stabilité régionales. De plus, cette situation pourrait devenir très rapidement incontrôlable et créer de nouvelles tensions non seulement dans le Caucase du Sud, mais aussi au-delà de ses frontières.

Par conséquent, nous demandons aux États participants de l'OSCE de répondre de manière appropriée à ces actions provocatrices et belliqueuses de l'Azerbaïdjan, afin d'éviter une nouvelle escalade et la création de nouveaux points de tension. Le retrait rapide, dans un délai raisonnable, des troupes azerbaïdjanaises du territoire arménien pourrait désamorcer la situation tendue sur le terrain. Dans le cas contraire, l'Azerbaïdjan portera l'entière responsabilité des conséquences de son incursion.

Madame la Présidente,

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

Merci.



---

**1313<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1313 du CP, point 2 c) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE**

Madame la Présidente,

La délégation azerbaïdjanaise a pris note du changement d'intitulé de la question d'actualité soulevée par la délégation arménienne, ainsi que de la déclaration prononcée aujourd'hui au titre de ce point.

Je voudrais laisser de côté les provocations habituelles et les allégations infondées formulées par l'Arménie à l'encontre de l'Azerbaïdjan. Comme nous l'avons constaté au cours des derniers mois, cette pratique ne produit aucun résultat positif concret. J'encourage la délégation arménienne à participer à un dialogue constructif au lieu de promouvoir ses objectifs politiques étroits. Je ne répondrai donc qu'à la partie de la déclaration de l'Arménie relative à la prétendue « incursion » des troupes azerbaïdjanaises.

À cet égard, je tiens à souligner que ce que la délégation arménienne qualifie d'« incursion » correspond en fait à un processus de démarcation en cours de la frontière d'État entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Ce processus est mené en conformité avec la déclaration trilatérale, depuis sa signature le 10 novembre 2020. Il se déroule de manière pacifique et je ne comprends pas toute l'agitation créée par l'Arménie sur cette question. Les forces armées azerbaïdjanaises prennent leurs positions légitimes dans les districts azerbaïdjanais n'étant plus occupés de Kelbajar, Latchine et Zangilan, qui sont situés le long de la frontière d'État entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Les cartes de ces régions établies avant le conflit montrent que les positions prises par l'Azerbaïdjan sont situées du côté azerbaïdjanais de la frontière.

Ce qui se passe fait partie des contacts entre militaires qui doivent inévitablement avoir lieu entre deux pays voisins dans la période qui suit un conflit. Il s'agit d'un processus normal, puisque l'Azerbaïdjan et l'Arménie doivent définir leur frontière d'État. Cela devrait se faire sans émotion et dans une atmosphère plus professionnelle. Nos militaires se trouvent sur ces positions non pas par provocation ni par menace. La démarcation de la frontière d'État pourrait contribuer au processus de normalisation des relations entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. C'est pourquoi nous avons également appelé et invité l'OSCE à contribuer au processus de normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, qui porte en partie sur les questions frontalières. C'est une attitude constructive adoptée par l'Azerbaïdjan et nous rejetons les insinuations de l'Arménie à cet égard. Je comprends que l'Arménie est

actuellement en période préélectorale et qu'il y a des évaluations politiques divergentes à propos de l'incident dans le pays. J'encourage le Représentant permanent de l'Arménie à examiner cette question de manière constructive et apaisée et lui suggère d'utiliser la plateforme de l'OSCE pour y mener un dialogue plus constructif plutôt que pour y suivre un programme politique étroit.

Quant aux exercices militaires organisés par l'Azerbaïdjan, cette question sera traitée au Forum en temps voulu par notre délégation.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal du jour.

Merci, Madame la Présidente.



---

**1313<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1313 du CP, point 2 d) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE**

Merci, Madame la Présidente.

La date à laquelle a été prononcée la déclaration Schuman, qui a jeté les bases de l'intégration européenne, marque également la Journée de l'Europe dans notre pays depuis l'approbation de la candidature de la Turquie à l'Union européenne (UE) en 1999.

Il s'agit d'une journée de réflexion sur les réalisations, le présent et l'avenir du projet européen.

La Turquie garde toute sa détermination et poursuit ses efforts en vue d'atteindre son objectif stratégique d'adhésion à l'UE. Malheureusement, elle a été et reste confrontée à une politique de deux poids, deux mesures et à des obstacles à cet égard. Son adhésion permettra de renforcer l'efficacité de l'Europe aux niveaux régional et mondial et de donner de l'espoir non seulement à ses citoyens mais aussi aux populations de son voisinage.

Madame la Présidente,

L'UE a considérablement contribué à l'instauration de la paix, de la stabilité et de la prospérité sur notre continent et au-delà. Cependant, elle a récemment dû faire face à de nombreux défis. Nous constatons des évolutions et des mesures qui compromettent les valeurs universelles sur lesquelles l'UE est fondée.

La montée de la xénophobie et du racisme est préoccupante et menace les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Les mesures législatives prises avec de bonnes intentions ne devraient pas porter atteinte à la liberté de religion ou de croyance. Récemment, un État membre de l'UE a adopté un projet de loi régissant « l'apparence des fonctionnaires femmes et hommes », ce qui est une source d'inquiétude.

En outre, le refoulement systématique des réfugiés par certains États membres de l'UE viole clairement le droit international humanitaire et le droit des réfugiés. Face à l'immigration clandestine, rien ne saurait justifier le recours à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Pour surmonter les problèmes qui menacent l'UE et son avenir, il faut faire preuve de solidarité et de coopération et retrouver une perspective courageuse et inclusive. La Turquie est prête à jouer son rôle.

Nous espérons que l'UE retrouvera sa vision stratégique et son discours inclusif, et qu'elle cherchera sincèrement à développer ses relations avec la Turquie sur la base de la confiance et du respect mutuels, dans une optique stratégique et avec bon sens.

Pour conclure, je félicite tous les Européens à l'occasion de la Journée de l'Europe.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Madame la Présidente.